

Continuité dans l'engagement des partenaires du PFBC en faveur du Bassin du Congo, **Union Européenne**

L'Union Européenne reste un partenaire fidèle et solide de la région Afrique Centrale pour le secteur des forêts et de la biodiversité. Nos activités essaient de couvrir au mieux les trois affectations principales des terroirs forestiers du bassin du Congo, et dont la surface est à peu près équivalente, à savoir les forêts de production, les forêts de conservation et le domaine banal où se pratiquent les autres activités (agriculture sur brûlis, exploitation minière, agro-industrie...). Dans chacun de ces domaines, l'UE entend soutenir de nombreuses activités, dans un cadre stratégique bien défini, les deux exemples les plus clairs étant le plan d'action FLEGT et l'approche stratégique de conservation de la nature en Afrique.

Le plan d'action FLEGT mobilise depuis 2003 des ressources de l'Union Européenne et de ses Etats Membres pour lutter contre le bois illégal et son commerce. Les 5 plus grands pays forestiers de l'espace COMIFAC sont engagés dans la négociation ou la mise en œuvre d'Accords de Partenariat Volontaires (APV). Les différents appuis dont bénéficient ces pays permettront la poursuite de l'amélioration (i) de la concertation entre parties prenantes du secteur, (ii) des cadres légaux et de leurs dispositifs de mise en œuvre, (iii) des dispositifs techniques de contrôle et de traçabilité des bois.

L'approche stratégique de l'UE pour la conservation de la nature africaine a été élaborée par de nombreux partenaires et s'articulera autour de quatre grands axes: (i) conservation de 80 Paysages clés couvrant 300 parcs nationaux, complétées d'activités de développement en périphérie, (ii) renforcement des capacités nationales et amélioration de la gouvernance, (iii) exploitation durable des ressources animales et végétales par les populations locales, (iv) lutte contre le trafic d'espèces protégées au niveau international.

Le programme régional Afrique Centrale du 11^{ème} Fonds Européen de Développement couvrant la période 2014-2020 sera signé ce lundi à Bruxelles entre la Commission Européenne d'une part, et la CEEAC et la CEMAC d'autre part, qui sont les organisations habilitées dans la région et qui ont la charge de coordonner le programme mis en œuvre dans des organisations plus spécialisées. Un des trois secteurs de concentration concerne la gestion durable des ressources naturelles pour une enveloppe de 88 Millions d'EUR, soit 57 milliards de CFA. Les deux tiers des activités seront consacrées aux zones à haute biodiversité, essentiellement les aires protégées, le reste du programme concerne le renforcement des institutions en charge de la gestion des ressources naturelles (CEEAC, COMIFAC, RAPAC, OFAC/COMIFAC), la lutte contre l'exploitation illégale des ressources végétales et animales, le soutien à l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale et aux institutions de formation en gestion des ressources naturelles. La République du Tchad et la République Démocratique du Congo ont inclus un pilier important dans leur programme national du 11^{ème} FED qui est déjà signé (en tout plus de 100 milliards de FCFA). Dans les deux cas, les activités sont concentrées dans et autour de parcs nationaux majeurs (Zakouma, Enédi, Virunga, Garamba, Yangambi, Upemba, Salonga). Un autre instrument financier, le fonds Intra-ACP du FED (Afrique Caraïbes-Pacifique) est en phase d'identification des priorités et devrait inclure de nombreuses activités touchant l'Afrique Centrale (Systèmes d'information sur les aires protégées, lutte contre le trafic illégal, renforcement des capacités, exploitation durable de la viande de brousse).